

# Admission des élèves étrangers en provenance de l'extérieur du Canada

## Frais scolaires (en dollars Canadien)

À défaut d'avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent (avec les documents à l'appui), les élèves étrangers devront déboursier les frais de 3 800\$ à 29 575\$\* (selon la formation) auxquels nous devons ajouter les frais d'inscription et de matériel.

*\*Ces prix sont sujets à changement sans préavis.*

## Élèves de nationalité Française

Le partenariat Québec-France permet aux élèves de citoyenneté française de profiter de nos tarifs réguliers. Vous devrez cependant nous fournir une copie de votre passeport valide en plus des documents à fournir (page suivante).

## Frais d'assurance maladie et hospitalisation\*

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, diversité et inclusion du Québec, un étudiant étranger doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec, sauf si l'étudiant est couvert en vertu d'une entente de sécurité sociale. Vous disposez d'un délai limité à 30 jours pour souscrire une assurance privée à votre arrivée au Québec.

*\*Élèves de nationalité française : Vous pourriez être éligible à un régime d'assurance gratuit si vous en faites la demande en France avant votre départ pour le Québec.*

## Frais de subsistance

Les élèves doivent également prévoir les frais pour l'hébergement, la nourriture, le transport, les activités, etc. Les élèves étrangers n'ont pas accès à l'aide financière aux études.

## Maîtrise de la langue française

Les cours étant dispensés en langue française, votre niveau de français oral et écrit doit être excellent. Le niveau B 2 du test de français international est recommandé. Le centre référera en francisation tout élève n'ayant pas le niveau de français requis pour sa réussite éducative.

## Validation de votre choix de programme

Il est de votre responsabilité de vous renseigner sur le programme d'études que vous avez choisi et les aptitudes requises pour réussir la formation. Nous serons en droit de mettre fin à votre formation si vous n'êtes pas en mesure de réussir et cheminer dans les délais prévus.

## Documents à fournir, peu importe votre pays d'origine

**Synthèse des démarches à effectuer et des documents obligatoires à fournir pour étudier au centre et ce, peu importe votre pays d'origine**

### Obtention du permis d'études (Canada) et du permis de travail pour effectuer des stages

Le permis d'études doit également être valide pour toute la durée de votre formation. Vous trouverez la procédure pour obtenir ce document à l'adresse suivante :

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/permis-etudes.html>

Pour les formations qui comportent un stage, l'étudiant étranger doit avoir le « permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un programme de stage ». Renseignez-vous au :

<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

### Obtention du CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)

Votre lettre d'admission au programme vous permettra de faire une demande de certificat d'acceptation du Québec qui doit être valide pour toute la durée de votre formation. Visitez le :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

### Évaluation comparative des études ou preuve de réussite des préalables

Dans un premier temps, il vous faut démontrer que vous détenez les préalables pour étudier au centre. Pour ce faire, vous devez vous adresser au ministère de l'Immigration, diversité et inclusion du Québec pour obtenir une évaluation comparative de vos études. Pour information :

<http://immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/evaluation-etude/index.html>

- **NOUVEAU** : Certains diplômes obtenus hors Canada peuvent maintenant être reconnus pour répondre aux exigences d'admission. Si vous n'avez pas l'évaluation comparative de vos études, nous pouvons vérifier l'admissibilité de vos diplômes.

### Demande d'admission

- Après avoir remis la preuve de réussite des préalables, nous vous acheminerons le formulaire de demande d'admission au programme. Un questionnaire de réflexion personnelle peut également vous être acheminé, selon le programme ciblé.

### Preuve(s) de résidence

Il faut déposer une pièce provenant d'un organisme gouvernementale québécois avec une adresse au Québec  
OU

Une photocopie du bail d'habitation ET preuve d'identification du locateur (lettre du propriétaire, relevé d'impôts fonciers, ...) ET une facture ou état de compte de téléphone, d'électricité ou de câblodistribution;

*Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.*